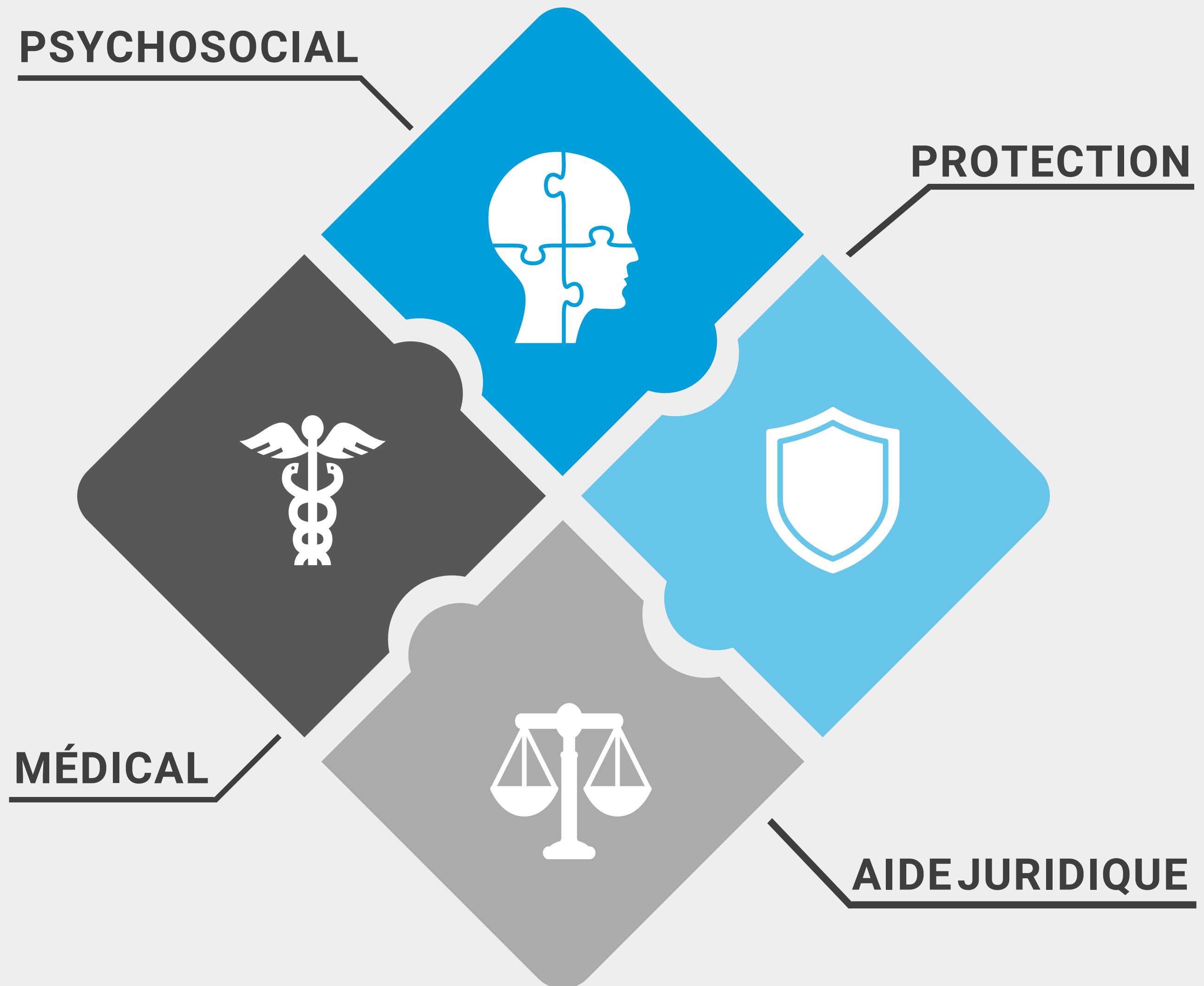


LACUNES

Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont orientées vers des services qui englobent la protection et l'aide psychosociale, médicale et juridique. Il reste néanmoins des lacunes ...



LES FACTEURS DE RISQUES AGGRAVÉS ET LA SOUS-DÉCLARATION REPRÉSENTENT DE SÉRIEUX DÉFIS POUR LES VICTIMES QUI RECHERCHENT DE L'AIDE ET DES RÉPARATIONS.

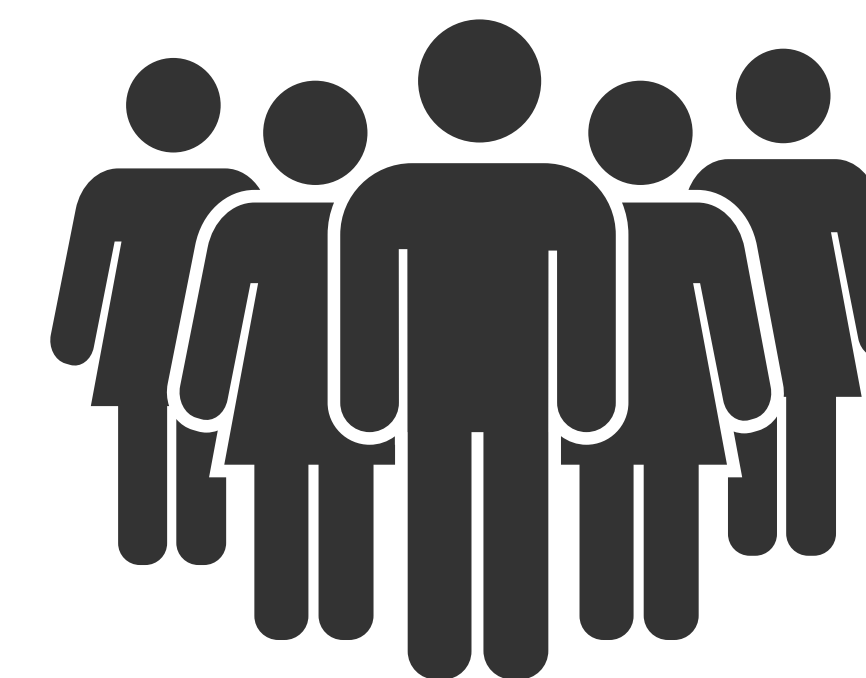


Le rapport de force est déséquilibré entre les employés des Nations Unies et personnels associés et les victimes.



Les longues procédures administratives ou autres formalités, ainsi que le risque de résultats défavorables peuvent mettre les victimes à risque d'être re-victimisées.

Crainte de dénoncer pour cause de manque de confiance.



Les tabous culturels, les traditions et les stéréotypes concernant les femmes sont profondément enracinés, et présentent de sérieux obstacles qui peuvent dissuader les victimes de porter plainte.

LES ORIENTATIONS PEUVENT ÊTRE LENTES ET PEU FIABLES.



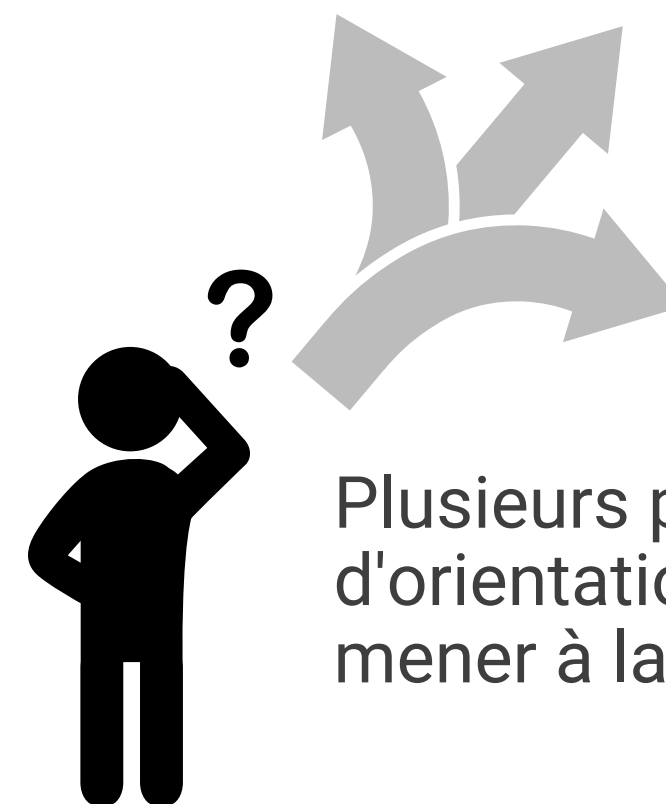
Les services et le soutien disponibles pour les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre ne prennent pas toujours en considération les besoins spécifiques des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



Le processus d'orientation peut être lent.



Tous les pays n'ont pas un processus d'orientation uniforme.



Plusieurs procédures d'orientation peuvent mener à la confusion.

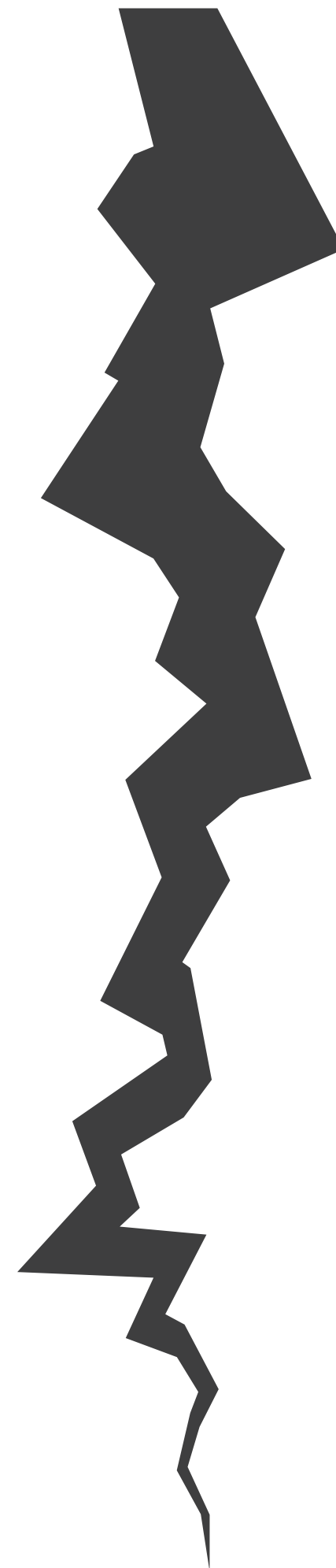


Il existe un risque de représailles ou d'incitations à ne pas porter plainte.

L'ABSENCE D'UNE MÉTHODE HOMOGENÈME ET À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME POUR SURVEILLER L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX VICTIMES SIGNIFIE QU'ELLES COURENT LE RISQUE DE PASSER ENTRE LES MAILLES DU FILET.



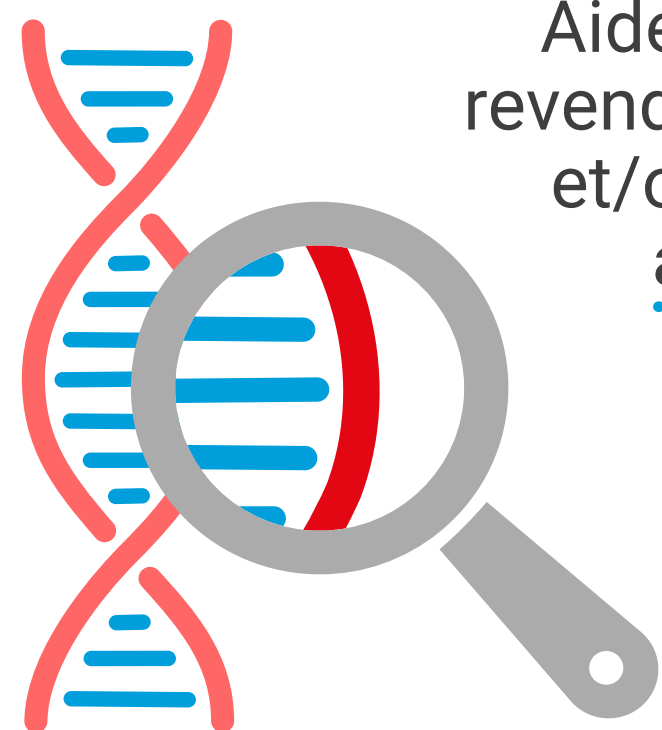
De multiples bases de données sont opérationnelles, ce qui rend difficile le suivi des victimes et l'aide qu'elles reçoivent, et ce qui complique la communication avec elles sur leurs options.



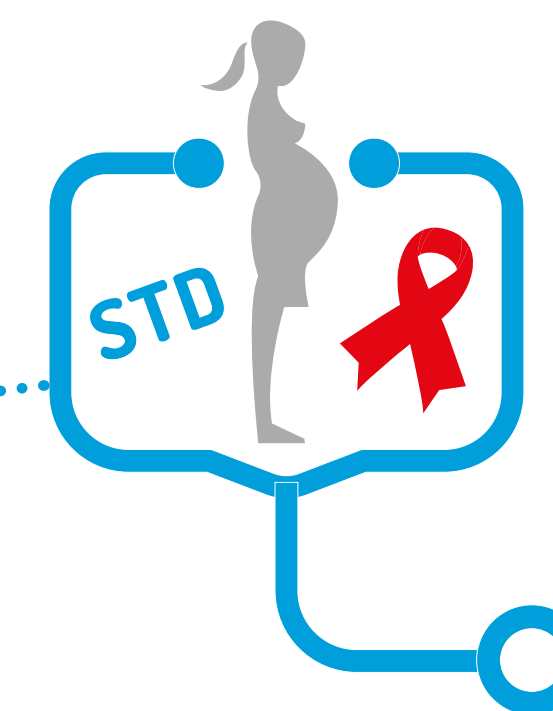
Le processus de suivi de l'aide aux victimes n'est que opérationnel dans le cadre des missions intégrées.

DANS LA MAJORITÉ DES PAYS CARTOGRAPHIÉS, PEU DE SERVICES DÉDIÉS AUX VICTIMES D'EXPLOITATION ET D'ATTEINTES SEXUELLES PAR LE PERSONNEL DES NATIONS UNIES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS.

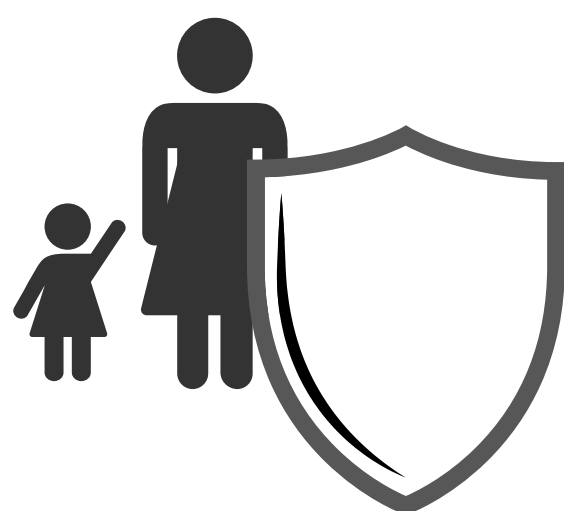
LES VICTIMES ONT BESOIN DE...



Aide juridique pour revendiquer la paternité et/ou une pension alimentaire.



Aide médicale, entre-autres pour le VIH ou les infections sexuellement transmissibles et les grossesses.



Protection contre les représailles.



Aide pour procéder aux enquêtes.

DE NOMBREUSES VICTIMES FONT FACE À DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX SERVICES.

Au Kenya, les établissements, en particulier dans les zones rurales, peuvent être mal équipés, et la formation des prestataires de services et la qualité des soins ne sont pas homogènes.

Pour les étrangers en situation irrégulière, comme par exemple en Colombie, en Grèce, au Kenya ou encore au Liban, l'accès aux services peut s'avérer complexe.

Au Liban, les victimes en situation irrégulière n'ont pas accès aux services publics, tels que l'éducation, les soins de santé, et ont souvent peur d'être arrêtées.

Dans certains pays, dont la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Soudan du Sud, certains services ne sont pas disponibles dans tout le pays. Il existe de vastes zones où il n'y a pas de services du tout, souvent à cause de la présence de groupes armés.

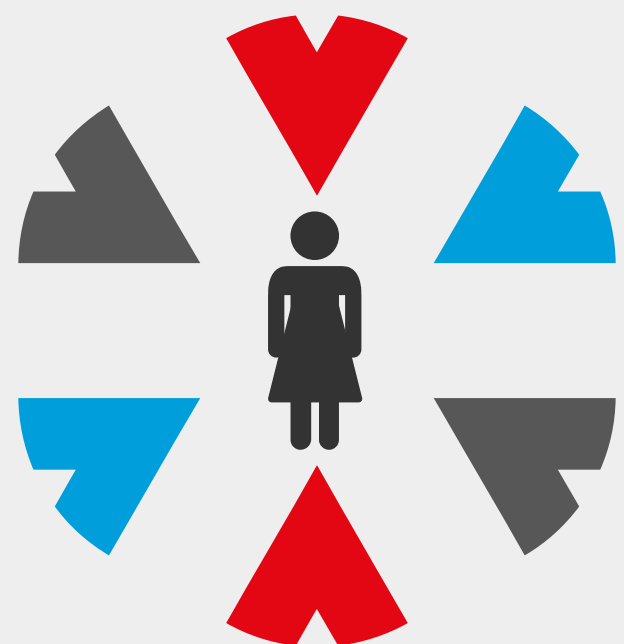


Dans tous les pays cartographiés, il y a un manque de services disponibles pour les victimes lesbiennes, homosexuelles, bissexuelles, transgenres et intersexuées.



Le manque de financement souple et disponible immédiatement peut empêcher les victimes de recevoir une aide rapide.

Pour faire en sorte que l'aide aux victimes réponde réellement aux besoins des victimes, il est essentiel que l'évaluation soit fondée sur le point de vue et les commentaires des victimes. Cela garantit que les victimes sont bel et bien au centre des efforts des Nations Unies pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

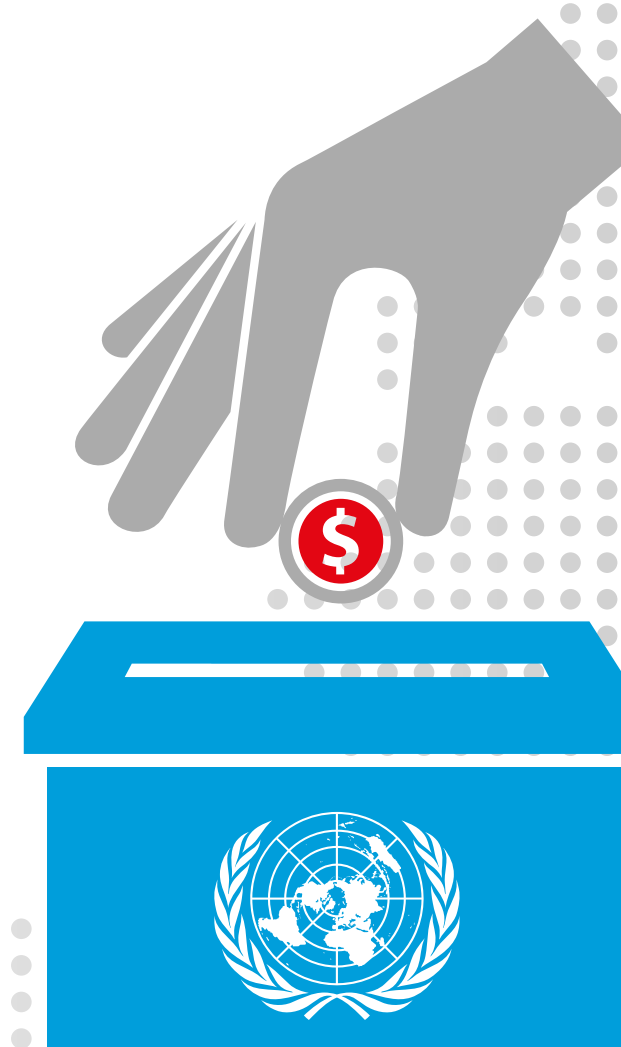




Solliciter leurs commentaires pour renforcer l'assistance et le soutien apportés aux victimes.



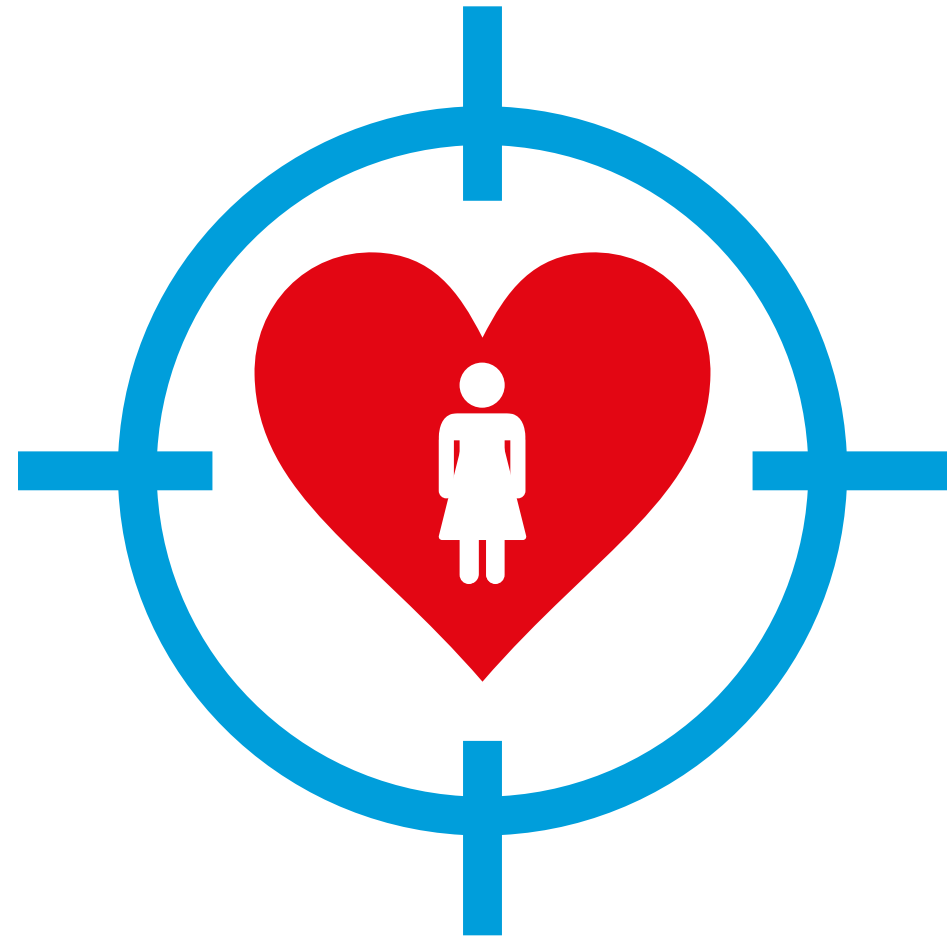
Adopter un mécanisme de suivi et de contrôle à l'échelle du système pour l'assistance aux victimes, y compris les détails de l'orientation vers l'aide, l'aide reçue et des informations sur les prestataires de services.



Création d'un fond commun pour faciliter l'assistance et le soutien aux victimes, notamment la possibilité d'un fond de connecte conjoint par les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies.



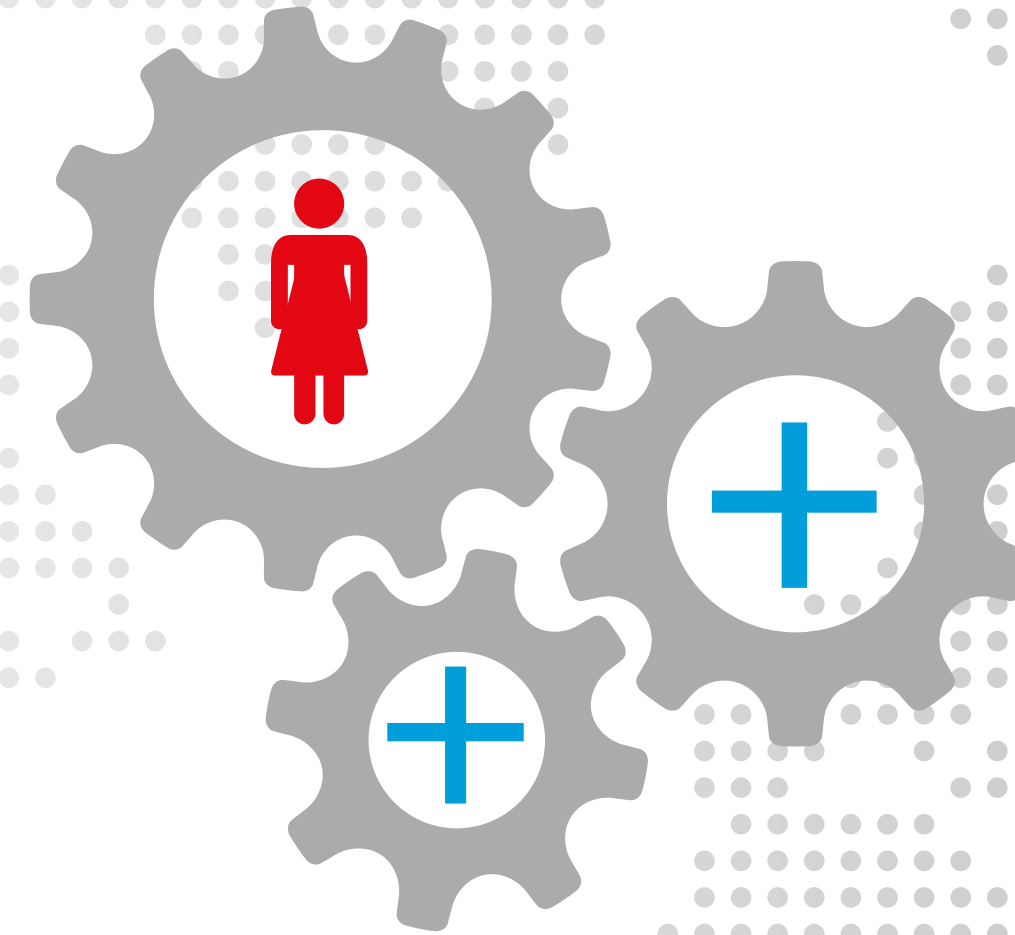
Créer ou renforcer un groupe de travail ou réseau PSEA par des coordinateurs PSEA dédiés et formés pour garantir l'accès des victimes à une assistance adaptée.



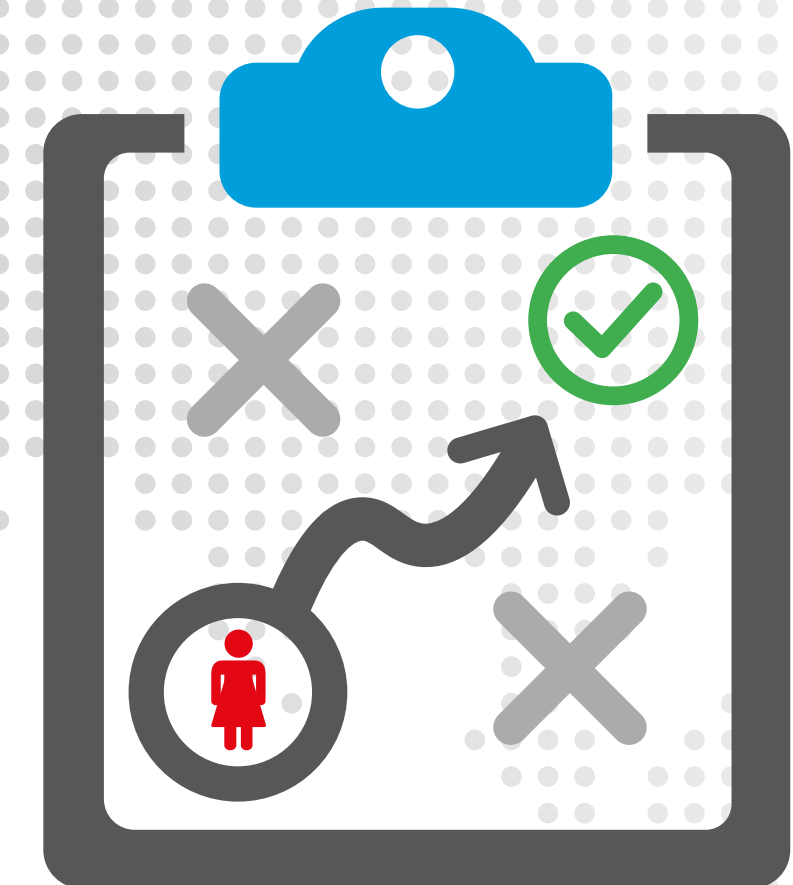
Désigner des points d'information de rencontre pour les droits des victimes à l'échelle du système pour dialoguer directement avec les victimes et les tenir au courant de leurs dossiers.



Créer des postes de Défenseurs et Défenseuses des droits des victimes et d'Officiers principaux des droits des victimes sur le terrain.



Développer des services dédiés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour compléter les services déjà existants.



Développer une stratégie de protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système, ainsi qu'un processus d'orientation coordonné pour l'aide aux victimes.